

Extrait du Ville de Seraing : Cité de demain

<http://www.seraing.be>

# **Agence Immobilière Sociale (A.I.S.)**

- FR - Les Services - Logement -

Date de mise en ligne : mercredi 19 novembre 2008

---

**Ville de Seraing : Cité de demain**

---

**Adresse :** AIS (Agence Immobilière Sociale) Esplanade de la Mairie 1 4102 SERAING (OUGREE)

**Telephone :** Service social et Direction: Tél: +32 (0)4 330 85 65

**Fax :** :+32 (0)4 330 85 64

**Horaire :**

**L'Agence immobilière sociale sérésienne vous reçoit uniquement sur rendez-vous :**

Du lundi au jeudi de 7h45 à 12h00 et de 12h45 à 17h00, le vendredi de 7h45 à 12h45.

En juillet et août : du lundi au jeudi de 7h00 à 15h00 et le vendredi de 7h00 à 12h00.

Ville de Seraing : Cité de demain

**Mail :** d.desmets@seraing.be

---

**Vous êtes propriétaire d'un immeuble ? Vous ne désirez pas avoir de tracas ? Vous voulez un loyer garanti et payé régulièrement ? Vous voulez retrouver votre bien dans son état initial ?**

Et vous vous poser des questions, telles que :

- Comment trouver le locataire " idéal " ?
- Que faire en cas de retard de paiement de loyer ?
- Comment entretient-il mon logement ?

L Agence Immobilière Sociale sérésienne répond à vos questions en vous offrant toute une série d avantages !

## **Quels sont les objectifs d une Agence immobilière sociale ?**

- Remettre des logements sur le marché locatif.
- Mettre ces logements à la disposition de personnes en " difficulté ", dont les revenus sont inférieurs au revenu d admission du logement social.

## **L A.I.S. se chargera :**

- du choix du locataire et de la conclusion du contrat de bail ;
- de la perception du loyer ;
- du suivi du locataire, et ce, afin de garantir l occupation du logement en bon père de famille ;
- de la supervision des travaux éventuels de réparation et d entretien à charge du propriétaire ;

## Quelles sont vos garanties ?

- Un loyer toujours payé au propriétaire que le locataire paie ou non, que le logement soit occupé ou non.
- Un logement remis en état en cas de dégâts locatifs.
- Un contrat d assurance-incendie obligatoire.
- Un précompte immobilier ramené à 0% pour les personnes physiques et à 0,8% pour les personnes morales.

## Combien cela vous coûte-t-il ?

- Toutes ces garanties sont offertes moyennant une retenue de 15% sur les loyers.

### Exemple :

150 &euro; de loyer pour le propriétaire

172,50 &euro; de loyer pour le locataire.

Courriels :

[d.desmets@seraing.be](mailto:d.desmets@seraing.be)

[j.bleus@seraing.be](mailto:j.bleus@seraing.be)